

## Article R311-3 du Code de la route - Poids et dimensions des véhicules

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Notez que si un véhicule crée un danger important pour les autres usagers ou constitue une menace pour l'intégrité de la chaussée, il peut être immobilisé.

## Article R311-3 du Code de la route - Poids et dimensions des véhicules

En cas d'infraction aux dispositions du présent titre, si le mauvais état du véhicule crée un danger important pour les autres usagers ou constitue une menace pour l'intégrité de la chaussée, l'immobilisation peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.